

ELECTIONS CAP 2018 Les enjeux

Le renouvellement de la composition des *Commissions Administratives Paritaires (CAP)* est simultané au scrutin des *Comités Techniques (CTEP et CTS) de l'Etablissement* et du *Comité Technique Ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche (CTMESR)*.

Ces instances sont complémentaires : les CT traitent de la vie collective (et le CTMESR du statut des personnels), les CAP traitent des questions individuelles. Les CAP ont **compétence pour tout ce qui concerne la carrière de chacun/e** : titularisation, mobilité, avancements... Elles sont aussi des instances de recours contre des décisions de l'administration (refus de formation, de télétravail...) et consultées en cas de sanctions disciplinaires.

Participer à l'élection de vos représentants en CAP c'est vous exprimer :

→ pour défendre vos droits et sauvegarder le statut de titulaire, mis à mal par la politique gouvernementale.

→ pour défendre l'emploi titulaire et refuser la précarité, la sous-traitance, comme palliatifs à la pénurie de postes...

→ pour enrayer la dégradation des conditions de travail, avec la mise sous pression permanente des personnes et des équipes.

En votant pour la liste SUD-Recherche-EPST, vous manifestez votre appui à la poursuite de l'action menée durant nos mandats précédents, centrée sur :

- L'exigence d'une transparence dans la gestion des personnels, d'une égalité de traitement entre les agents, ce qu'on est encore loin d'avoir obtenu de notre direction, adepte du « cas par cas »
- l'amélioration des parcours de carrières, la lutte contre les blocages, l'amélioration des possibilités d'avancements
- La prise en compte de toute l'activité professionnelle antérieure (CDD, doctorant-e, salarié-e du privé) au recrutement et dans les promotions, ce qui passe par la révision de certains décrets (pour laquelle nous nous battons au CTMESR) et la mise à disposition de données exhaustives et fiables par la DRH.

DEFENDRE et AMELIORER LE STATUT DE TITULAIRE

Pour nos carrières et pour la recherche !

STOP à la précarité : Un emploi stable pour tous les personnels



Seul l'emploi de titulaire permet d'assurer la pérennité de la recherche. Il n'est en aucun cas un frein à la créativité et à la mobilité des individus. Seul le statut de fonctionnaire titulaire permet de résister aux pressions et de garantir l'indépendance de la recherche et de l'expertise scientifiques publiques.

Un salaire et une évolution de carrière motivants ...



... et pas de miroir aux alouettes !

INRA-IRSTEA : DEFENDRE les PERSONNELS IRSTEA et EXIGER le « mieux disant »

En votant pour SUD-Recherche-EPST, vous choisissez le seul syndicat présent à la fois à l'IRSTEA et à l'INRA ! Nous travaillons ensemble et cela nous permet de comparer le fonctionnement des 2 instituts et de nous battre ensemble pour choisir le meilleur de chacun. Par exemple : les taux de promotion plus élevés à l'IRSTEA, la quasi-absence de modulation individuelle des primes à l'INRA, ...

**SOLIDAIRES pour lutter contre l'individualisme !
VOTEZ SUD-Recherche EPST**

Nos lignes d'actions sur les mandats passés et à venir

A l'IRSTEA, le travail des élus en CAP se prépare en amont, tout au long de l'année. SUD Recherche EPST est présent, actif et moteur dans les actions, dans toutes les instances où se discutent les questions concernant emploi, budget et statuts (commission carrières, CT, CA)... mais aussi sur le terrain, vis-à-vis des responsables hiérarchiques. Partout, en CAP et ailleurs, il s'agit de :

- veiller à ce que la hiérarchie ne laisse pas systématiquement "sur le carreau" certains agents pour proposer en CAP des "personnes brillantes", plus jeunes, plus diplômées, mais souvent mal recrutées, et dont la promotion relèverait davantage des concours internes : **Nous défendons des critères équitables et objectifs, discutés de façon collégiale ;**
- veiller au respect des engagements que nous avons obtenus - de haute lutte - de la direction : **Nous demandons d'aller au maximum des possibilités de promotion prévues par les statuts (concours internes, liste d'aptitude), et des ratios de promotions de grade, pour résorber en 4 ans les blocages en sommet de grades ou de corps ;**
- abandonner le recrutement de CDD qui correspondent à des besoins permanents (sur crédits limitatifs), et les CDD sur projet. Seul le recrutement de titulaires permet d'assurer la pérennité de la recherche, de garantir une véritable indépendance et de réduire la précarité ;
- refuser que soient liées mobilité et promotion et favoriser les mobilités choisies : la fusion INRA-IRTSEA ne doit pas se traduire par la destruction de sites et la mobilité forcée de personnels ;
- poursuivre l'articulation du travail des élus en CAP de chercheurs avec celui des élus dans les instances d'évaluation ; sauvegarder les compétences redonnées à l'IRSTEA aux CAP chercheurs (avancements)
- Veiller au respect de l'équité dans l'application du télétravail, dans le traitement des dossiers de promotion femme/homme, et être attentif et vigilant envers les agents en situation de handicap (conditions de travail, promotion) ;
- convaincre la direction, les membres de jurys de concours, les équipes, de ne pas recruter de surdiplômés ;
- refuser les moyens de pression financière (primes modulables ou réservées aux plus « performants » aux yeux de la direction), et exiger la revalorisation des rémunérations statutaires de base pour tous ; nous revendiquons que chacun-e, de l'Adjoint Technique au Directeur de Recherche, ait une prime de base non modulable de 7000 euros (prime des IRO et minimum de prime versé ailleurs dans la Fonction Publique !)
- défendre un bon équilibre entre scientifiques et personnels techniques : l'accroissement du nombre de chercheurs et ingénieurs, doit être accompagné de créations d'emplois techniques.

Listes des candidat-e-s présenté-e-s par SUD Recherche EPST dans les CAP des corps de personnel recherche de l'IRSTEA

**Coordinateurs des élu-e-s SUD Recherche EPST en CAP et experts présents aux réunions :
Philippe Jatteau (Bdx)(IE à DR) – Ghislaine Grisot (Lyon)(AT à IE) – Ahlem Filali (Ant) (CR et DR)**

Commission n°1 – Directeurs de Recherche	Commission n°2 – Chargés de Recherche
DR0 : DR1 : DR2 :	CRHC : CR CN :
Commission n°3 – Ingénieurs de Recherche	Commission n°4 – Ingénieurs d'études
IRO : IR1 : IR2 :	IE CN : IE CN :
Commission n°5 – Assistants Ingénieurs	Commission n°6 – Techniciens de la Recherche
AI :	TRE : TRS : TRN :
Commission n°7 : Adjoints Techniques de la recherche*	
AJTP1 : Pas de candidat	AJTP2 (E5) : pas de candidat

(*) L'effectif dans ces grades est très faible et ne nous a pas permis de constituer des listes de candidatures SUD Recherche.

Votez SUD-Recherche-EPST, union syndicale Solidaires